

SECHERESSE

L'Ille-et-Vilaine est placée en alerte renforcée



Des restrictions sur l'usage de l'eau potable sont en vigueur. Chaque geste d'économie d'eau compte, merci à vous pour votre implication à protéger la ressource en eau !

Vous êtes un **PARTICULIER**



Sont interdits :



Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé (de plus de 1m³) et des piscines communes dans les résidences privées.



Le lavage des voitures, bateaux hors stations professionnelles équipées de lances à haute pression..



L'arrosage **des jardins potagers** entre 8h et 20h.



L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs.



Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures.



Les alternatives



Baignade dans une piscine publique ou un plan d'eau de son secteur.



Laver son véhicule en dehors des périodes de sécheresse ou dans une station équipée.



Jardiner avec des techniques de paillage et/ou de binage ; récupérer des eaux de pluie; faire le choix de végétaux peu gourmands en eau.



Nettoyer en dehors des périodes de sécheresse. *Pour les travaux préalables à un ravalement de façade, faire appel à un professionnel équipé de lance à haute pression.*

Pour en savoir plus : sigthema35.alwaysdata.net